

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Commonfund Asset Management Company, Inc.

Une dispense a été accordée à Commonfund Asset Management Company, Inc. (« Commonfund ») de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en valeurs pour exercer ses activités de conseil auprès de la Fondation communautaire juive de Montréal et la Fondation de l'Hôpital général juif.

Cette dispense est accordée aux motifs que Commonfund :

- est dûment inscrite en vertu de la réglementation américaine sur les valeurs mobilières et maintient cette inscription en vigueur en tout temps;
- détient en tout temps un dossier conforme aux exigences des lois applicables dans son territoire d'origine;
- se soumet au pouvoir de surveillance de l'Autorité des marchés financiers et, à cet égard, consent à ce que les frais de déplacement appropriés pour une inspection soient imputés au conseiller;
- assure à l'Autorité des marchés financiers un accès rapide et aisé à ses livres et registres;
- rend accessible à l'Autorité la liste de ses clients au Québec si celle-ci lui en fait la demande.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

International Advisory Services Group (IASG) ULC

Approbation d'un emprunt de 2 404 592 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fidelity Global Brokerage Group Inc. en faveur de International Advisory Services Group (IASG) ULC courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fidelity Global Brokerage Group Inc. renonce à concourir est de 5 564 947 \$.

Worldsource Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Worldsource Wealth Management Inc. en faveur de Worldsource Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Worldsource Wealth Management Inc. renonce à concourir est de 3 800 000 \$.

MF Global Canada Co.

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 4298632 Canada Limited (USD) en faveur de MF Global Canada Co. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 4298632 Canada Limited (USD) renonce à concourir est de 5 000 000 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 251 843.79 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jacob Willoughby en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jacob Willoughby renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 251 843.79 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 1 342 778.17 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.